

# Alexis tué par Lofti son codétenu à cause de son incontinence fécale...

écrit par Maxime | 19 juin 2025



La prison, pire que la peine de mort ?

**Lofti H., 26 ans, a tué son codétenu Alexis B., 25 ans, car il ne supportait plus son incontinence fécale.**

Hélas, on ne sait pas pour quelle raison ils étaient en prison ni pour combien de temps.

De nos jours, on ne finit normalement en prison que pour des raisons sérieuses.

J'ignore ce qui était arrivé à Alexis B. pour souffrir d'incontinence fécale : un certain Théo prétendait avoir eu une matraque qui s'était glissée dans l'anus, à l'époque rocambolesque du règne de Culbuto, ce qui lui avait valu une visite présidentielle...

Est-il monstrueux de se réjouir de cette histoire de merde ?

Imaginer le Lofti empoisonné à petit feu par le fumet de son codétenu ?

Il y a là un pas que je ne franchirai pas. On ignore ce qui valait la prison à chacun d'eux. Peut-être ne méritaient-ils pas la peine de mort. Cette peine ayant hélas disparu, on ne le saura jamais mais normalement, compte tenu de la surpopulation carcérale, pour finir « en tôle » de nos jours, il faut avoir été un élu du crime.

Les places sont rares et normalement réservées aux plus vils délinquants et aux terroristes. Cependant, certaines aberrations judiciaires conduisent à nourrir quelques doutes en la matière.

Simplement, ce meurtre montre que la prison peut parfois être pire que la peine de mort, qui serait administrée

avec des précautions pour limiter la douleur si elle devait être réinstaurée.

Chaque détenu coûte de l'argent aux contribuables, dans un pays exsangue... une considération qui, parmi d'autres, justifierait le retour de la peine de mort car lorsqu'un Etat risque de ne plus faire face à ses missions régaliennes, il doit chercher des économies partout et ceux qui ont enfreint les lois pénales les plus légitimes sont les moins dignes.

Bien entendu, mon discours souffre d'anachronisme et j'aurais sans doute été plus heureux de vivre quelques siècles plus tôt, quand l'être humain avait encore la notion de la loi du Talion, de la justice naturelle et ne s'était pas laissé pervertir par des discours trompeurs qui ont fini par triompher.

**Je me laisserais envahir de chagrin et pitié si j'apprenais que Alexis était un résistant mis au cachot pour avoir dit trop directement quelques vérités dérangeantes...** Cependant, je ne crois pas que le cas soit légion en France où ce sont plutôt des amendes qui visent à dissuader pour ne pas dire intimider quelques hautes figures de l'opposition.

Alexis pouvait encore être un conducteur qui avait commis un délit routier tel que la conduite sans permis mais je ne pense pas qu'il aurait été mis en cage avec Lofti qui, lui, ne semblait pas être une douceur.

**Va-t-on apprendre que les deux détenus n'avaient pas commis des infractions d'une gravité comparable ? Auquel cas, le choix de les placer ensemble pourrait être effectivement choquant.**

**Il paraît possible que c'était un marginal qui aurait eu une bouteille enfoncée dans le derrière un jour, pour se retrouver incontinent à 25 ans...**

Ce qui sent le plus le caca dans cette affaire, c'est l'addition que vous et moi allons devoir régler selon toute vraisemblance. La famille d'Alexis risque de demander des dommages-et-intérêts d'un gros montant pour dysfonctionnement de l'administration pénitentiaire...

Par la magie des Droits de l'Homme, leur vœu a des chances d'être exaucé et c'est le pauvre péquin qui va au turbin tous les jours pour entretenir tout ce beau monde qui sortira le carnet de chèques... telle est la France.

Peut-être que si les détenus les plus dangereux et irrécupérables étaient éliminés par la peine de mort légale, les autres auraient davantage de chance de survie. Il y aurait moins de surpopulation carcérale et les détenus ayant quelques troubles gastriques pourraient être mis à l'isolement pour éviter de rendre pénible le séjour de leurs codétenus dans ces lieux devenus des colonies de vacances au vu de la multitude des loisirs et activités qu'ils proposent.

*À la prison de Rennes-Vezin, un jeune détenu de 25 ans souffrant d'incontinence est mort sous les coups de son codétenu. Le drame, qualifié de meurtre avec actes de barbarie, met en lumière les failles du système carcéral et la gestion des détenus vulnérables.*

*C'est un crime d'une rare brutalité qui secoue la prison de Vezin-le-Coquet, près de Rennes. Alexis B., 25 ans, a été retrouvé mort samedi 14 juin dans sa cellule, le corps marqué de multiples blessures, d'après une information du [Parisien](#). Son codétenu, Lotfi H., 26 ans, a été mis en examen deux jours plus tard pour « meurtre aggravé par des actes de torture ou de barbarie ».*

Selon les premiers éléments de l'enquête, l'agresseur présumé ne supportait plus les troubles d'incontinence urinaire et fécale dont souffrait la victime. Déjà condamné à plusieurs reprises, Lotfi H. a reconnu avoir porté des coups d'une « extrême gravité » à Alexis B., allant jusqu'à évaluer leur violence à « 9 sur une échelle allant de 1 à 10 ». Il conteste toutefois toute intention d'homicide ou d'acte de torture.

Pourtant, le corps d'Alexis présentait des « blessures d'âges divers », notamment des brûlures, laissant supposer des violences répétées au fil des jours. L'autopsie en cours devrait permettre de dater précisément les lésions. L'affaire met en lumière les manquements dans la surveillance et la prise en charge des détenus vulnérables, dans un établissement où le taux d'occupation atteint 123 %.

Le jour du drame, Lotfi H. avait alerté les surveillants, affirmant ne plus supporter les odeurs dans la cellule. Aucun agent n'aurait répondu à cet appel. La famille d'Alexis, « choquée par l'horreur des faits » d'après [Ouest-France](#), attend des réponses. « La justice devra à nos clients toutes les explications légitimement attendues », déclarent ses avocates. Pour elles, ce drame ne peut rester un fait divers de plus « passé sous silence », dans une prison où deux autres détenus ont été retrouvés morts pendus dans leur cellule depuis le début de l'année.

En attendant l'enquête judiciaire, l'auteur présumé a été transféré et placé à l'isolement au centre pénitentiaire du Mans. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

<https://www.ladepeche.fr/2025/06/18/prisons-un-detenu-souffrant-dincontinence-fecale-chronique-se-fait-tabasser-a-mort-en-cellule-par-son-codetenu-12770299.php>